

LE BULLETIN MUNICIPAL DE



AVRIL 1997

*Vous allez construire,
Vous rénovez une maison,
Vous envisagez d'améliorer votre chauffage...*

Vous pouvez bénéficier d'aides financières et de conseils:

Chauffage électrique:

Vous souhaitez utiliser un matériel plus performant:

Il existe de nouvelles techniques pour plus de confort:

Le panneau rayonnant: plus propre, plus efficace, une chaleur de qualité.

Vous souhaitez gérer au mieux vos consommations d'électricité:

Installez une régulation:

Utilisez l'électricité au bon moment, chauffez comme il faut, quand il faut.

Vous souhaitez être en sécurité:

Modernisez votre installation, installez des protections adaptées.

Pour vous aider:

Label PROMOTELEC Confort Sécurité :

Une prime de 3000,00F pour une installation électrique, avec chauffage, aux normes actuelles.

Prêts à taux bonifié PROJELEC :

Pour participer au financement des travaux.

Chauffage gaz:

Une énergie économique et propre, rejets polluants réduits, pas de stockage...

Il existe une gamme complète de produits adaptés à vos besoins,

CLIMALLIANCE s'adapte à vos exigences:

CLIMALIN, le confort tout simplement

CLIMADOU, le confort exigeant

CLIMATOP, le meilleur du confort

Pour vous aider:

Bénéficiez de prêt à 0% ou 5% pour des montants de 20 000,00 à 30 000,00 F

Pour ces services et conseils, contactez

EDF GDF SERVICES HAUTE MARNE ET MEUSE

Agence Technique Clientèle

44, rue de la Harpe

52300 JOINVILLE

Téléphonez au 03 25 03 43 90

Des conseillers se tiennent à votre disposition.

LE MOT DU MAIRE.

L'année 1996 qui vient de s'achever fut pour le conseil municipal riche de travail, témoin toutes les délibérations décidées en réunion qu'il a fallu mettre à exécution. Au sein du conseil municipal, règne une ambiance de confiance et de volonté et ce climat rejailli sur vous habitants de SUZANNECOURT.

Bien sûr chacun de nous est conscient des difficultés de la vie actuelle, mais malgré le doute et la morosité ambiante, il se dégage dans le village une force décidée à réussir et, ce sont cette espérance et cet optimisme que je veux vous transmettre aujourd'hui.

Dès le début de cette année 1997, nous avons eu à nous battre pour conserver notre 2ème classe, j'ai apprécié avec qu'elle spontanéité, j'ai été soutenu par le conseil municipal, les parents d'élèves et la population de Suzannecourt. Sans préjuger de la suite, j'ai réellement l'espoir que nous réussirons dans cette démarche.

Je profite de cette page pour adresser mes félicitations à la jeunesse de Suzannecourt qui s'associe aux projets communaux et qui a un comportement exemplaire tant dans le village que dans les établissements scolaires qu'ils fréquentent.

Je remercie aussi E.D.F G.D.F, et C.E.O. qui ont bien voulu être nos partenaires pour la réalisation de ce bulletin.

L'année 1997, s'annonce remplie de projets, j'espère que tous ensemble, nous saurons trouver les moyens de les réaliser.

Vive SUZANNECOURT. Le Maire
Michel BOULLEE

S O M M A I R E

LE MOT DU MAIRE.

PRINCIPALES DELIBERATIONS 1996.

ETAT-CIVIL.

DEUX MINUTES D'HISTOIRE.

BIEN VIVRE EN COMMUNAUTE.

URBANISME

SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

ELECTION "MISS SUZANNECOURT"

MATCHS DE FOOTBALL.

PAGES FEMININES.

REVUE DE PRESSE.

PRINCIPALES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 1 9 9 6

REUNION DU 06 FEVRIER 1996.

DISSOLUTION DU CORPS DE SAPEURS POMPIERS.

Suite a la démission du chef de Corps des Sapeurs Pompiers et en l'absence de remplaçant, le Conseil après en avoir délibéré, prononce la dissolution du centre de première intervention de SUZANNECOURT.

Le conseil décide de conserver le matériel acquis par le C.P.I.

TRAVAUX AMENAGEMENT D' UNE SCENE DANS LA SALLE POLYVALENTE ET AMENAGEMENT D' UNE LUDOTHEQUE-BIBLIOTHEQUE DANS LE GRENIER DE LA SALLE POLYVALENTE.

Le conseil décide de confier la maîtrise d'oeuvre de ces travaux à Mr LECOMTE architecte a Thonnance lès Joinville et décide le paiement des honoraires à ce dernier conformément aux taux énoncés dans le marché à savoir 13% du coût des travaux réels.

REUNION DU 14 MARS 1996.

ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE.

Mr le Maire fait part au conseil de l'arrêté de Mr le Sous-Préfet instituant une association foncière de remembrement intercommunale de JOINVILLE - VECQUEVILLE - RUPT - SUZANNECOURT.

Le conseil désigne Mr BOURLIER Henri pour représenter la commune en qualité de propriétaire au sein de cette association.

S.I.V.O.M. DE LA REGION DE JOINVILLE.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le président du S.I.V.O.M. de procéder à l'informatisation de ce syndicat;

le conseil aimerait avoir des précisions sur le coût et le lieu d'implantation de ce matériel.

REGLEMENT DE L' UTILISATION DE LA SALLE DES FETES.

La commune a acquis de la vaisselle pour équiper la salle des fêtes. Le conseil, après en avoir délibéré décide de louer cette vaisselle aux utilisateurs de la salle des fêtes.

Prix de location : le couvert 5 francs par personne;

Toute perte, casse ou détérioration sera facturée 10 francs l'unité.

Participation aux frais de chauffage : A la prise des clefs, le compteur E.D.F. sera relevé il en sera de même à la remise des clefs après utilisation. La différence sera facturée. K.W.T heure E.J.P. 3 francs. Tarif normal 0F40.

Cette délibération fera l'objet d'un avenant au règlement actuellement en vigueur en date du 24 octobre 1995.

INDEMNITES DES ADJOINTS.

Le conseil après en avoir délibéré décide de porter au taux maximum prévu pour les communes de moins de 500 habitants l'indemnité des deux adjoints.

REUNION DU 28 MARS 1996.

TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES

Le conseil après en avoir délibéré, décide des nouveaux taux des différentes taxes. A savoir:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.95 au lieu de 16.30
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.66 au lieu de 19.87
- taxe d'habitation : 8.21 au lieu de 7.89
- taxe professionnelle inchangée à 7.88

BUDGET DU C.C.A.S.

Mr le Président présente aux membres du C.C.A.S., le budget 1996 qui s'établit comme suit : recettes : 8973 f. dépenses : 8973 f.

BUDGET D'ASSAINISSEMENT.

Mr le Maire expose au conseil que l'on peut estimer le cout de l'assainissement pluvial à 50% de l'assainissement total.

Le conseil décide de prendre en charge sur le budget général une somme équivalente à 1995 à savoir : 34084 francs.

Vote du budget : dépenses : 100584 f. recettes : 100584 f.

REUNION DU 14 MAI 1996.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1995

Le conseil approuve le compte administratif 1995 présenté par Mr VITRY Maire-Adjoint qui s'établit comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

dépenses :	713480.96
recettes	861838.96
EXCEDENT	148358

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses :	503457.59
recettes :	639439.29
EXCEDENT	135981.70
EXCEDENT GLOBAL	284339.70

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 1995

Le conseil municipal accepte le compte de gestion de l'exercice 1995 établi par le Receveur Municipal de la commune de SUZANNECOURT.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 1995.

Le conseil approuve le compte administratif 1995 du service d'assainissement présenté par Mr VITRY Maire-Adjoint qui s'établit comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

dépenses :	69777.17
recettes :	98392;
excedent :	28614.83

SECTION D'INVESTISSEMENT.

dépenses :	25447.82
recettes :	19906.71
DEFICITF :	5541.11
EXCEDENT GLOBAL :	23073.72

CENTRE AERE.

Le conseil émet un avis favorable pour participer aux frais de séjour pour les enfants de SUZANNECOURT inscrits au centre aéré de la région de JOINVILLE.

En accord avec les Francas, la participation de la commune dépendra du quotient familial et ne dépassera pas 25 francs par jour et par enfant.

ACHAT DE L'ANCIENNE PLATEFORME S.N.C.F.

Suite à la délibération du conseil municipal prise en date du 19.09.1995, le conseil municipal, donne pouvoir à Mr le Maire pour établir l'acte administratif relatif à l'acquisition des parcelles :

section	n°	désignation	superficie
AC	588	LES PLANTILLONS	3ha 50a 60ca
ZC	182	SOUS LA STE CROIX	5ha 48a 65ca
zc	164	SOUS LA SAUDRONNEL	09ca

pour un prix principal de 45000 francs plus frais d'études et divers 672.99.

Mme MAURICE 1er Adjoint est nommée ordonnateur pour cette transaction et est chargée de la signature de l'acte.

DEMANDE DE SUBVENTION.

Suite à la demande du Collège Joseph CRESSOT de JOINVILLE pour un séjour à EPSOM Gde-BRETAGNE, le conseil alloue une subvention de 100 f par enfant.

MODIFICATIONS DES LIMITES DE LA COMMUNE.

Suite à l'aménagement foncier, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt propose un nouveau tracé entre SUZANNECOURT et JOINVILLE ainsi qu'entre SUZANNECOURT et POISSONS.

Les surfaces échangées étant de même superficie et ayant le même revenu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la D.D.A.F. et autorise Mr le Maire à signer les conventions.

LOCATION VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES

Après avis du conseil, le règlement de la location de la vaisselle de la salle des fêtes est modifié comme suit : Gratuité de la location de la vaisselle pour les habitants de SUZANNECOURT.

INTERCOMMUNALITE.

Le conseil dans son ensemble émet un avis favorable à une adhésion à une communauté de communes regroupant une majorité des communes du canton de JOINVILLE.

Les conseillers désirent participer à une réunion d'information avant de s'engager fermement dans cette forme d'intercommunalité.

REUNION DU 04 JUILLET 1996.

CREATION D'UN POSTE CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE

CREATION D'UN POSTE CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE.

Le conseil demande à Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'embauche d'un C.E.C. (contrat emploi consolidé)

CESSION TERRAIN ECHARD.

Le conseil émet un avis favorable à la proposition des héritiers ECHARD pour le leg de la parcelle cadastrée AB 173 le Village d'une contenance de 2a 89ca au profit de la commune et charge Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches pour réaliser ce projet.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT AU COLLEGE

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer avec la commune de JOINVILLE la convention de participation aux travaux d'investissement au C.E.S Joseph CRESSOT pour l'année 1996 qui s'éleve à 4510 francs.

TRAVAUX PLACE DE LA SALLE DES FETES.

Après ouverture des plis le 14 juin 1996 à VECQUEVILLE, l'entreprise FIOR et LOUDEMONT T.P. , est retenue pour réaliser les travaux de la place de la salle des fêtes pour un montant de 130067f10.

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 1996.

REGIE DE RECETTES.

Sur proposition de Mr le Receveur Municipal, le conseil après en avoir délibéré décide :

1 De conserver la régie de recettes cree le 26 mars 1991. Cette régie sera réservée exclusivement à l'encaissement des droits de pêche.

2 De creer une nouvelle régie qui assurera l'encaissement des locations de la salle des fêtes, des dons, des quêtes et droit de place.

Le conseil a l'unanimité nomme Mme VERDUN Patricia régisseur et Mme BOULLEE Marie-France régisseur suppléant.

ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Suite à la délibération du 16 novembre 1995 par laquelle le conseil municipal décidait d'adhérer au syndicat d'électrification de POISSONS , le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de transférer l'entretien de l'éclairage public à ce syndicat.

BUDGET PRIMITIF.

Mr. le Maire présente le budget primitif qui s'établit comme suit;
SECTION DE FONCTIONNEMENT vue d'ensemble.

Chapitres	Libellés	Pour mémoire - budget précédent	Rappel des restes à mandater ou des titres restant à émettre	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses de fonctionnement	695 467		858 247	858 247
60	Denrées et fournitures	12 500		16 500	16 500
61	Frais de personnel	126 000		179 200	179 200
62	Impôts et taxes	3 400		5 500	5 500
63	Travaux et services extérieurs	59 287		62 000	62 000
64	Participations et contingents	184 431		199 999	199 999
65	Allocations - subventions	43 284		44 200	44 200
66	Frais de gestion générale	48 200		65 600	65 600
67	Frais financiers				
68	Dotations aux amortissements				
69	Charges exceptionnelles				
82	Charges antérieures	1 000		1 000	1 000
83	Prélèvements	217 365		284 248	284 248
	Recettes de fonctionnement	695 467		858 247	858 247
70	Produits de l'exploitation	75 000		65 000	65 000
71	Produits domaniaux	15 632		44 850	44 850
72	Produits financiers				
73	Recouvrements - subventions	26 000		72 000	72 000
74	Dotations reçues de l'État	316 604		322 634	822 634
75	Impôts indirects	8 215		11 174	11 174
76	Impôts directs autres que contributions				
77	Contributions directes	254 016		230 096	230 096
78	Travaux d'équipement en régie et autres				
79	Produits exceptionnels				
82	Produits antérieurs			112 493	112 493

SECTION D'INVESTISSEMENT vue d'ensemble.

Comptes	Libellés	Reports	Propositions globales du maire	Votes du conseil municipal
	Dépenses d'investissement		492 310	492 310
18	Réglem. de dettes à long ou moyen terme sans récept. de fonds		139 610	139 610
21	Acquisitions de biens meubles et immeubles		5 000	5 000
23	Travaux de bâtiment et de génie civil		335 100	335 100
25	Prêts et avances à long ou moyen terme			
26	Acquisition de titres et valeurs		2 600	2 600
27	Dépôts et cautionnements versés			
29	Dépenses imprévues		10 000	10 000
	Recettes d'investissement		492 310	492 310
06	Excédent d'investissement reporté		50 000	50 000
10	Subventions d'équipement, dons et legs			
11	Prélèvements sur recettes de fonctionnement		284 248	284 248
13	Amortissement et reprises de frais extraordinaires			
14.21	Participations à des travaux d'équipement		157 500	157 500
14.23	TLE.		562	562
16	Produits des emprunts			

TRANSPORT DE GAZ LIQUIDE PAR CANALISATION.

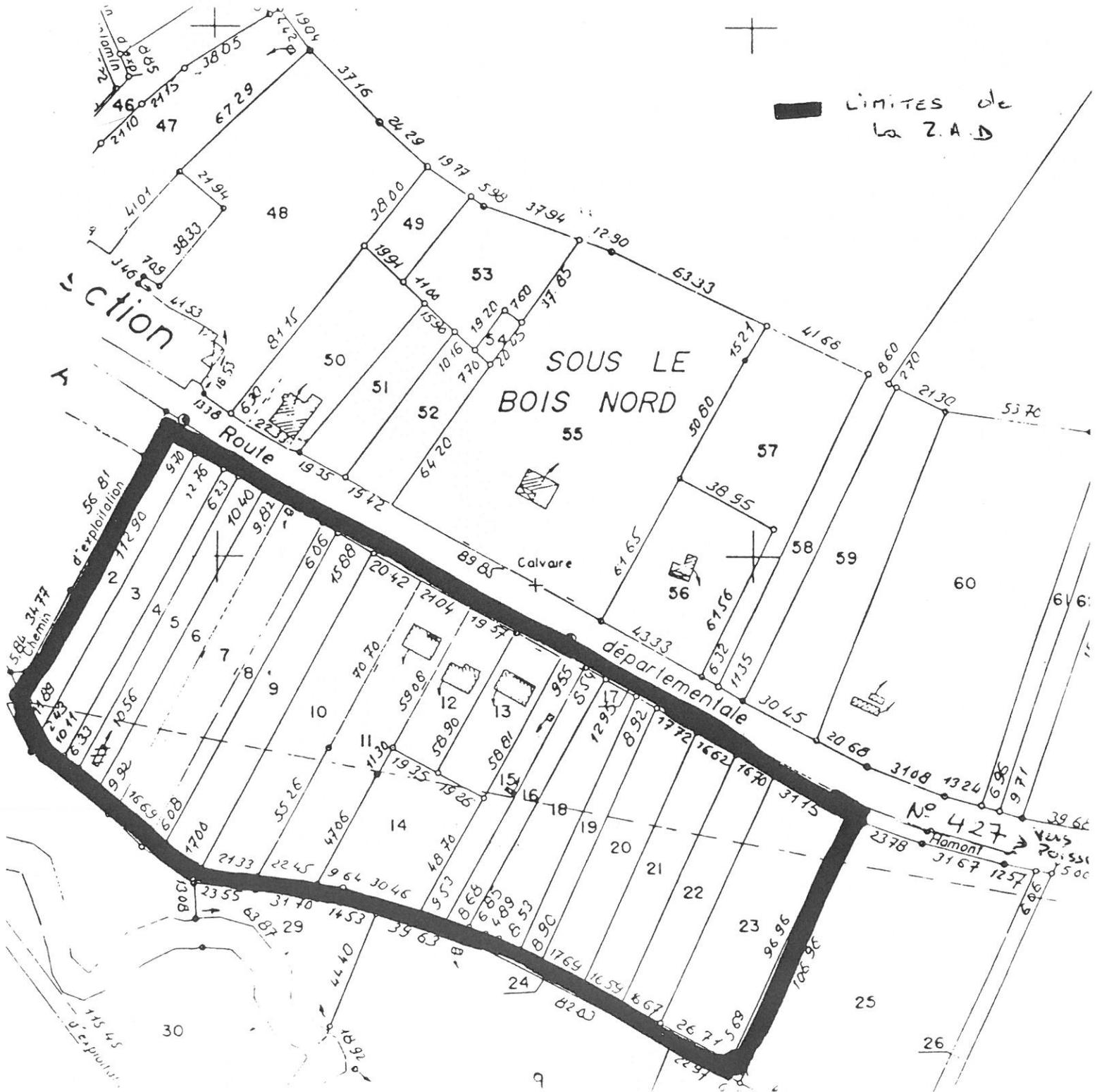
Mr le Maire fait part au conseil de la demande faite par Gaz de France de créer une canalisation de transport de gaz liquide entre VECQUEVILLE et ST URBAIN.

Cette canalisation traversera le finage de SUZANNECOURT en longeant la R.N. 67.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette étude et charge Mr le Maire de signer les autorisations nécessaires.

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE.

Afin de pouvoir répondre à une demande sans cesse croissante, le conseil municipal, afin de pouvoir se réserver la possibilité d'étendre ses capacités de construction charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour créer une Z.A.D. comprenant les parcelles situées route de POISSONS s'étendant du chemin de la Cour jusqu'au chemin d'exploitation du Moulin.



TRANSPORT DE GAZ LIQUIDE PAR CANALISATION.

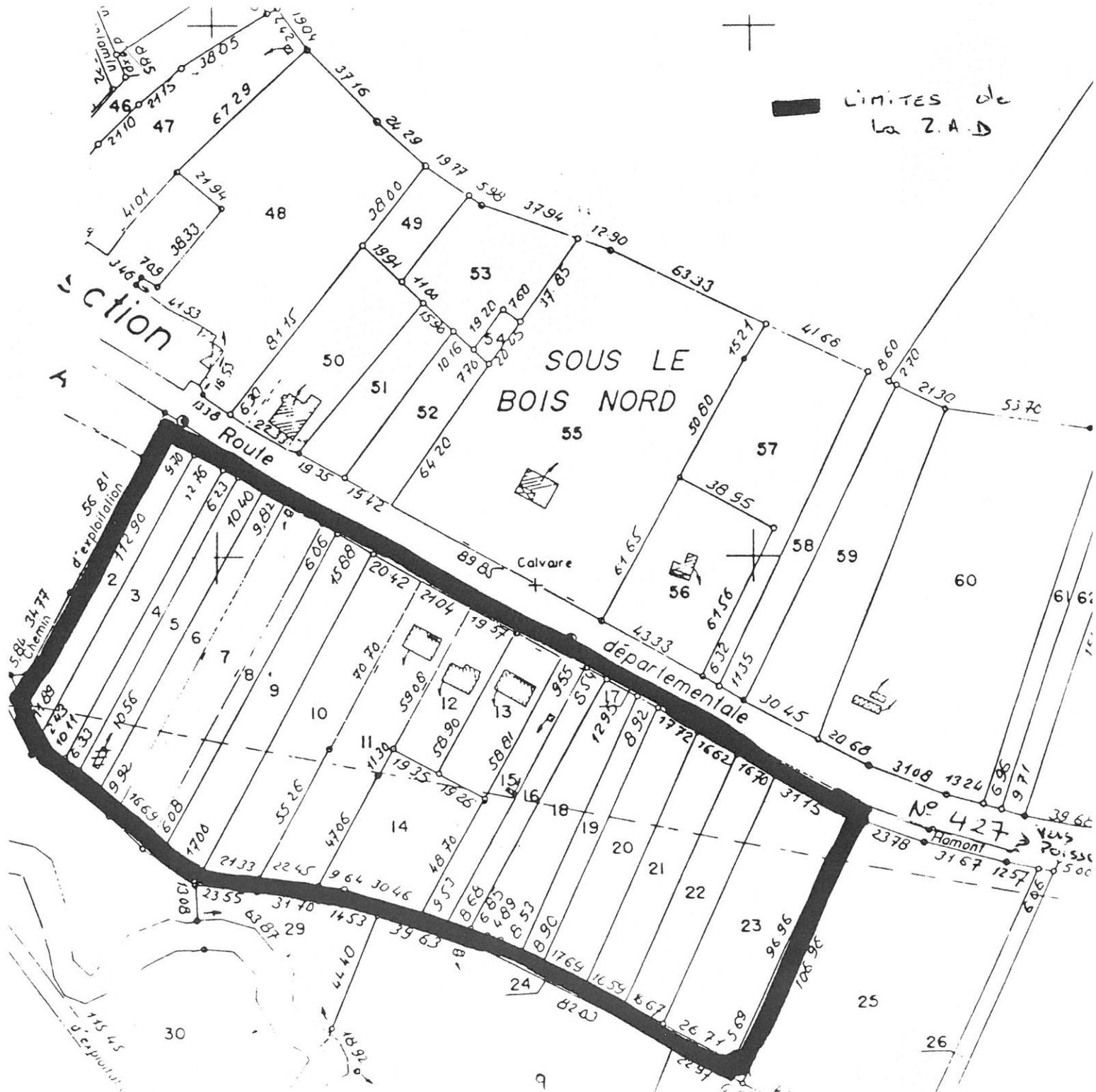
Mr le Maire fait part au conseil de la demande faite par Gaz de France de créer une canalisation de transport de gaz liquide entre VECQUEVILLE et ST URBAIN.

Cette canalisation traversera le finage de SUZANNECOURT en longeant la R.N. 67.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette étude et charge Mr le Maire de signer les autorisations nécessaires.

CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE.

Afin de pouvoir répondre à une demande sans cesse croissante, le conseil municipal, afin de pouvoir se réserver la possibilité d'étendre ses capacités de construction charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour créer une Z.A.D. comprenant les parcelles situées route de POISSONS s'étendant du chemin de la Cour jusqu'au chemin d'exploitation du Moulin.



REUNION DU 28 OCTOBRE 1996.

DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.

Après lecture du rapport préalable exposant la situation actuelle du service et présentant les caractéristiques que devra assurer le délégataire, le conseil après en avoir délibéré :

1 Accepte le principe de délégation par affermage de service public d'assainissement.

2 Autorise Mr le Maire à engager la procédure de la délégation du service et à publier l'avis de publicité correspondant prévu par le décret n° 95225 du 1er mars 1995 en application de l'article 41 C de la loi 93122 du 29 janvier 1993.

CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Mr BOULLEE Maire de SUZANNECOURT a signer avec Gaz de France représenté par Mr Pierre AUMONT Directeur d'E.D.F. G.D.F. services Hte Marne et Meuse , une convention de concession pour le service public de la distribution de gaz.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget supplémentaire qui s'établit comme suit.

recettes de fonctionnement	:	93580 f
dépenses de fonctionnement	:	93580
recettes d'investissement	:	178391
dépenses d'investissement	:	178391

AVENANT CONTRAT C.N.R.A.C.L.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat n°5110362 relatif à l'assurance des agents permanents titulaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. souscrite en contrat groupe par le centre de gestion à la S.O.F.C.A.P. assurance allianz via vie.

REUNION DU 05 DECEMBRE 1996.

OFFRE D'AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal accepte l'offre d'affermage présenté par la compagnie EAUX ET OZONE seule à avoir répondu à l'avis de publicité paru le 1er novembre 1996 dans le Journal de la Haute-Marne.

Il autorise Mr le Maire à signer le contrat présenté par la dite compagnie pour une durée de 12 années à compter du 1er janvier 1997 ainsi que le cahier des charges.

MATERIEL INFORMATIQUE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à passer commande auprès de la société J.V.S. Informatique pour l'acquisition de matériel informatique pour une somme de 29331f13 T.T.C.

il autorise Mr le Maire à signer un contrat de maintenance logiciels.

Les prévisions budgétaires pour le financement de cette acquisition seront constatées au budget primitif 1997;

REUNION DU 26 DECEMBRE 1996.

ASSURANCES.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer le contrat d'assurances couvrant l'ensemble des garanties communales sauf l'assurance dommage ouvrage pour la construction de la salle des fêtes auprès de la compagnie AXA agence GEOFFROY de SUZANNECOURT.

Ce nouvel engagement sera effectif à compter du 1er janvier 1997.

VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal autorise le virement de crédit de compte 6407 SIVOM de la région de JOINVILLE pour 2000 francs.

Prélevement au compte 6312 entretien batiments pour 2000 francs.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS.

Craignant une forte augmentation des coûts de fonctionnement des centres de loisirs, l'association départementale des francas souhaite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas augmenter sa participation au centre aéré.

ETAT - CIVIL 1996.

DECES

Le 21 mars Madame FOURNIER Claire
Le 31 mai Madame NAVEL Marie-Madeleine
Le 22 juillet Madame POIREL Madeleine

NAISSANCES

Le 14 janvier Aurélie MARCHAND
Le 19 avril Ludwig BERGUER
Le 16 septembre Flavie ARDOIN
Le 14 novembre Wilfried MILLOT
Le 14 décembre Greg HOUILLON

POPULATION DE SUZANNECOURT LE 1er JANVIER 1997

De 0 à 10 ans	garçons	15
	filles	11
De 10 à 20 ans	garçons	31
	filles	31
De 20 à 30 ans	hommes	22
	femmes	17
De 30 à 40 ans	hommes	19
	femmes	21
De 40 à 50 ans	hommes	29
	femmes	27
De 50 à 60 ans	hommes	22
	femmes	11
De 60 à 70 ans	hommes	18
	femmes	15
De 70 à 80 ans	hommes	12
	femmes	11
De 80 à 90 ans	hommes	2
	femmes	11

Plus de 90 ans Mr DUMAY Roger qui vient de fêter ses 91 ans, et à qui nous adressons nos félicitations.

Population totale : 326 habitants dont 171 hommes et 155 femmes.
Années les plus prolifiques : 1950 : 11 . 1982, 1955, 1948 : 9 .

DEUX MINUTES D'HISTOIRE *de Mr*
MALGLAIVE Jean-Michel

LES ARBRES DE LA LIBERTE

Une halle était construite sur la place du village au carrefour des rues de POISSONS et du Moulin.

Le pressoir banal* de l'évêque de CHALONS y était installé.

Cette halle fut démolie en 1756. A la place de celle-ci, on érigea une croix de toute beauté.

Dès les premiers jours de la révolution, un arbre de la liberté a été planté à côté de la croix.

C'est sous ses ombrages, qu'on avait installé pour les fêtes républicaines, un autel de la patrie. Cet arbre a succombé sous la terreur.

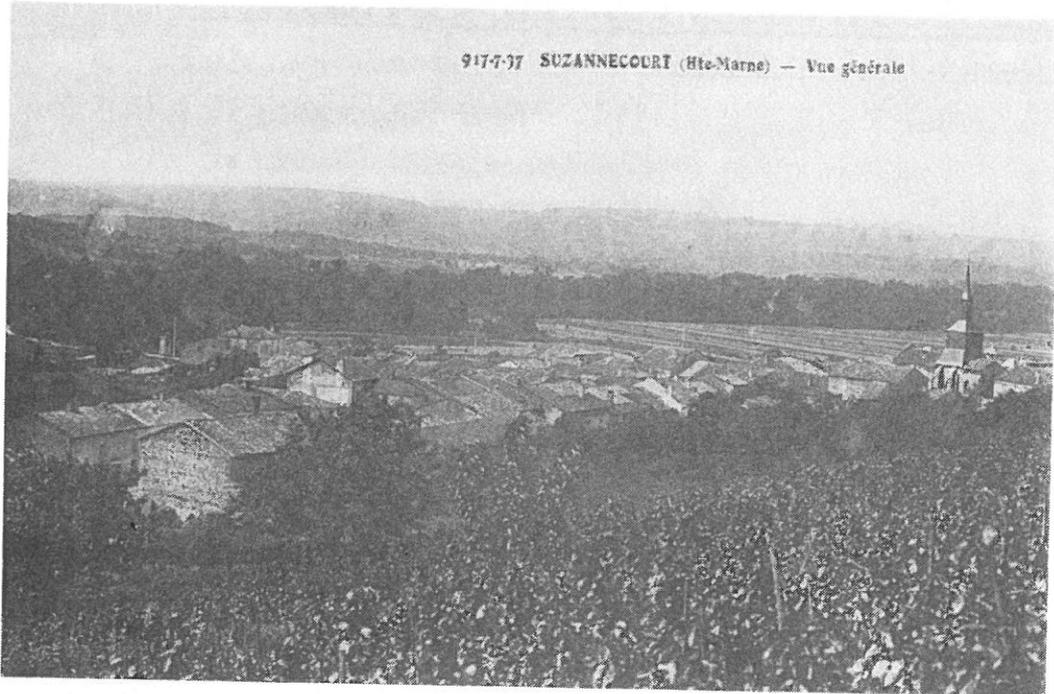
Au départ de Louis-Philippe en 1848, on replanta un arbre qui vécut jusqu'au commencement du second Empire.

Plus tard en 1851, on planta le marronnier au Pâtis en l'honneur de Napoleon III.

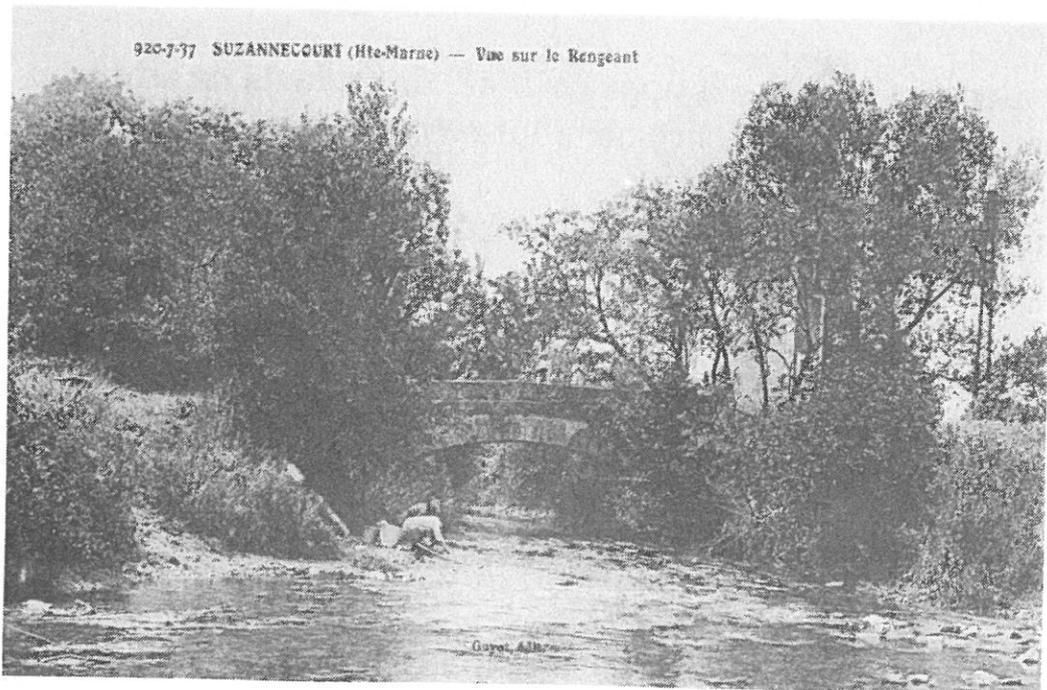
Sur la place de la rue du Moulin, fut planté en 1989 pour le 200ème anniversaire de la révolution le dernier arbre de la liberté : un tilleul.

* a vos dicos !

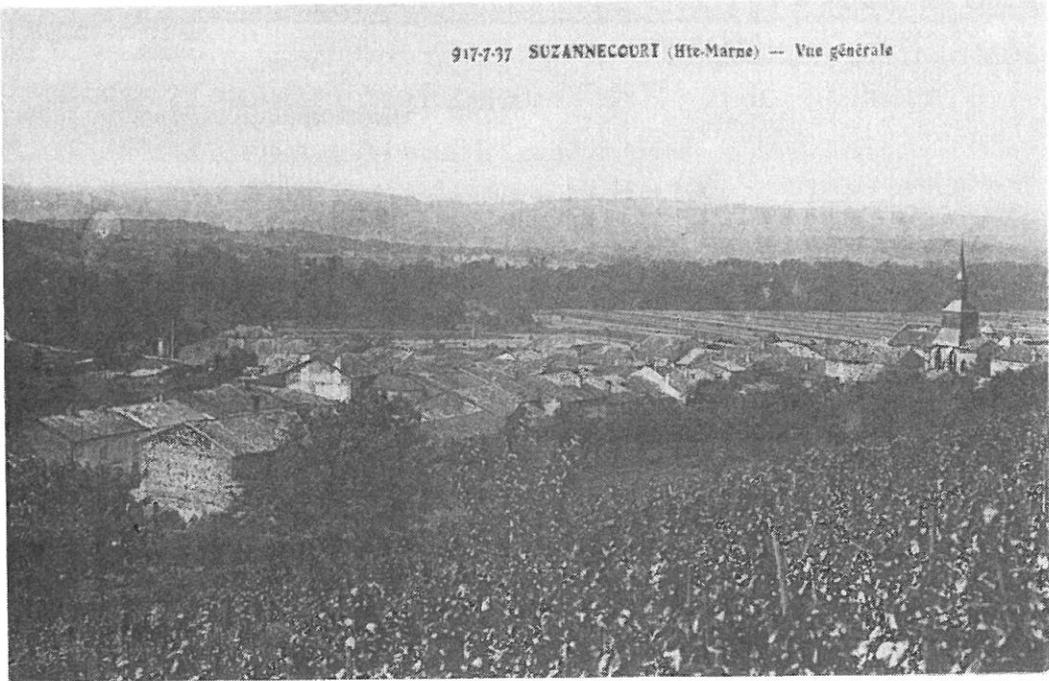
917-7-37 SUZANNECOURT (Hte-Marne) — Vue générale



920-7-37 SUZANNECOURT (Hte-Marne) — Vue sur le Rengeant



917-7-37 SUZANNECOURT (Hte-Marne) -- Vue générale



920-7-37 SUZANNECOURT (Hte-Marne) -- Vue sur le Rengeant



OPERATION " ASSIETTES "

L'opération " ASSIETTES " à l'effigie de SUZANNECOURT a connu un très grand succès.

Chacun a pu apprécier l'église dont le porche du XIII^{ème} siècle est classé monument historique ainsi que le lavoir couvert datant de 1850.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont accueillies très chaleureusement.

Quelques assiettes sont encore disponibles (Obernai et Etain) et toutes commandes peuvent être encore faites auprès de Mme BOULLEE.

Les Ludothécaires.



BIEN VIVRE EN COMMUNAUTE.

LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE.

Définition des bruits de voisinage.

Il est difficile de définir de manière parfaite les bruits de voisinage même si l'article R 48-2 du code de la santé publique qualifie comme tel tout bruit lié au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes: la durée, la répétition ou l'intensité.

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements : les bruits inutiles désinvoltes ou agressifs pouvant provenir:

- des cris d'animaux et principalement les aboiements des chiens.
- des appareils de diffusion du son et de la musique.
- des outils de bricolage, de jardinage.
- des appareils électroménagers.
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés.
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique.
- des pétards et pièce d'artifice.
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation.
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R 48-3 du code de santé publique.
- etc...

URBANISME

DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier a déposer en mairie du lieu de construction qui transmettra à la Subdivision de l'Equipement dont elle dépend)

* Travaux créant une Surface Hors Oeuvre de 20 m² maximum sur une propriété déjà construite et sans changement de destination. (sur un terrain nu : permis de construire quelle que soit la surface à créer)

* Travaux de ravalement de façades

* Installation de constructions pré-fabriquées ou sans fondations d'une surface de 20 m² maximum sur une propriété déjà construite

* Travaux de création ou de changement de baies (en façade ou en toiture) :

+ soit modification des dimensions
+ " " " matériaux
+ " " de la teinte
+ " " " l'aspect (par ex. : petits carreaux au lieu de grands carreaux)

* Travaux de modification de toiture totale ou partielle (par ex.: changement de pente de toiture, de nombre de pans, changement de tuiles ou remplacement de tuiles, etc ...)

* Piscines non couvertes

* Ouvrages techniques ou nécessaires au service public (transformateur E.D.F., abri bus, etc ...)

* Clôture d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m (si elle se trouve dans le périmètre d'un monument historique, demande écrite d'avis à l'Architecte des Bâtiments de France quelle que soit sa hauteur)

* Véranda, auvent sans poteaux, auvent avec poteaux d'une superficie de 20 m² maximum

PERMIS DE CONSTRUIRE :

* Toute construction de + de 20 m² (soit construction neuve ou extension ou réhabilitation)

* Changement de destination dans un bâtiment existant

* Aménagement d'un étage ou d'un grenier avec création d'un accès (escalier intérieur ou extérieur)

* Piscine couverte

Et tout ce qui n'entre pas dans le régime déclaratif.

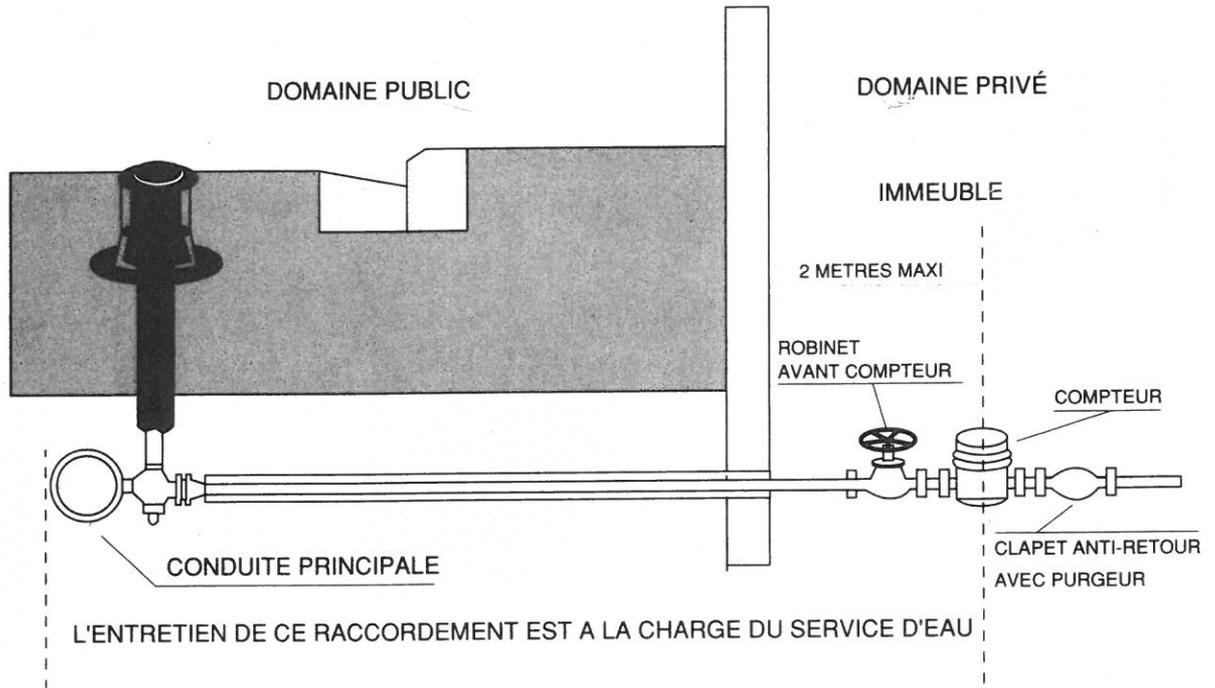
Pour de plus amples renseignements, vous voudrez bien vous rapprocher des services de la mairie de réalisation des travaux ou bien des services de l'Equipement (subdivision à laquelle la commune où les travaux seront réalisés est rattachée)

3 LE RACCORDEMENT A L'EAU POTABLE

Suivant la position de l'immeuble par rapport à la limite de propriété, deux cas se présentent :

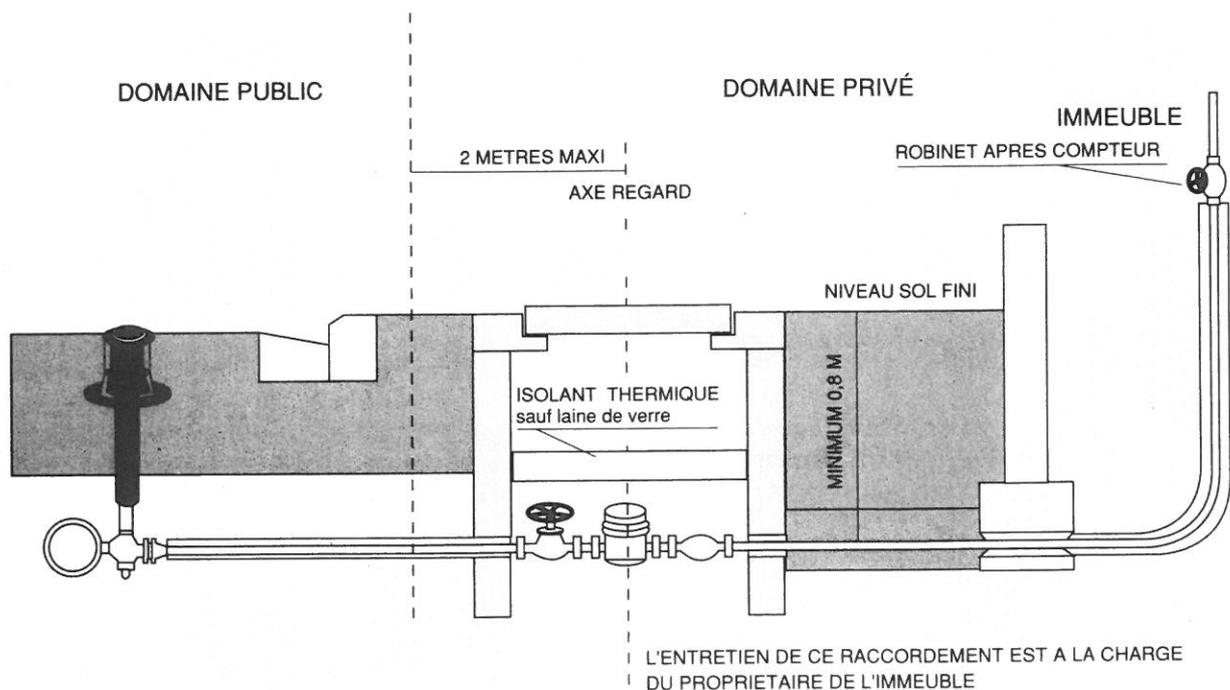
- IMMEUBLE SITUÉ EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

SCHEMA TYPE DE RACCORDEMENT PARTICULIER
(sans regard)



- IMMEUBLE SITUÉ AU DELA DE LA LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

SCHEMA TYPE DE RACCORDEMENT PARTICULIER
(avec regard 800 x 800)



COMMENT RACCORDER VOTRE HABITATION AUX RÉSEAUX PUBLICS ?

Ce qu'il faut faire :

ASSURER UNE BONNE VENTILATION
Events du diamètre de la colonne de chute

Évite le désamorçage des siphons donc les mauvaises odeurs

SÉPARER LES EAUX DE PLUIE DES EAUX USÉES

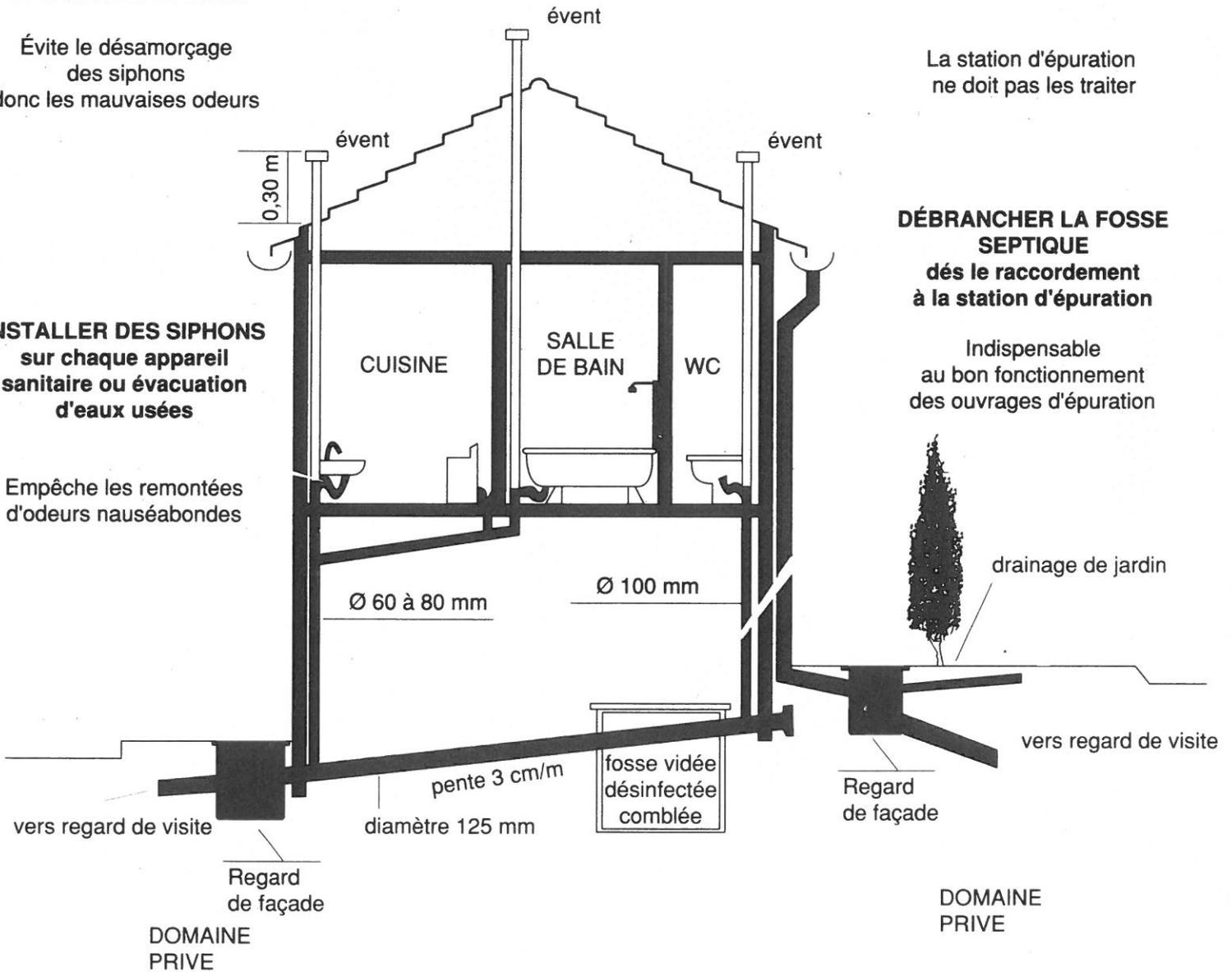
La station d'épuration ne doit pas les traiter

INSTALLER DES SIPHONS
sur chaque appareil sanitaire ou évacuation d'eaux usées

Empêche les remontées d'odeurs nauséabondes

DÉBRANCHER LA FOSSE SEPTIQUE
dés le raccordement à la station d'épuration

Indispensable au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration



RÉSEAU
EAUX
USÉES

Bien les séparer

RÉSEAU
EAUX
PLUVIALES

LES EAUX SALES DANS L'ÉGOUT

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE NOTRE COMMUNE

Une nouvelle gestion pour les services d'assainissement de la Commune

Consciente de la nécessité qu'il y avait de gérer au mieux l'ensemble de son service d'assainissement et de prendre en charge le traitement de ses effluents, la Commune de SUZANNECOURT a décidé par délibération en date du 28 novembre 1996 de lancer un appel d'offres (conformément à la loi Sapin) auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

A l'issue de cette consultation, c'est la C.E.O. (COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE) qui a été retenue pour gérer, à compter du 1er Janvier 1997, le réseau d'assainissement, le poste de relevage des eaux usées et prendre en charge le coût de l'épuration des effluents (eaux usées) de SUZANNECOURT traitées par l'usine de dépollution de THONNANCE LES JOINVILLE (coût jusqu'alors assuré sans contrepartie financière).

Une prestation complète

En vertu de ce contrat d'affermage, la C.E.O. assure les obligations classiques d'un tel contrat, à savoir :

- l'entretien du réseau (curage et désobstructions, ...) et des branchements, comportant la tenue à jour des plans du réseau,
- les raccordements au réseau, la surveillance des rejets et des raccordements (police du service),
- l'entretien du poste de relevage, y compris le renouvellement du matériel électromécanique installé,
- la dépollution des effluents à l'usine de THONNANCE les JOINVILLE,
- la permanence du service 24 h/24 h, 365 jours/an,
- la production annuelle des comptes rendus techniques et financiers,
- le conseil aux usagers,
- l'établissement et le recouvrement des factures, ... / ...

De plus, dans le cadre de ce contrat, la C.E.O. prend en charge le financement de l'installation d'un poste satellite de télésurveillance installé sur le poste de relevage.

Un tarif qui correspond à une prestation plus complète.

En contrepartie des charges qui lui incombent, la CEO perçoit auprès des usagers, une rémunération qui comporte deux composantes.

Les tarifs C.E.O. définis dans le contrat d'affermage sont les suivants (valeur 1er Janvier 1997) :

- Part fixe perçus d'avance: 80 FHT/an/branchement
- Part proportionnelle (prix au m³) : 3,83 FHT/m³

Ils sont en sensible augmentation par rapport aux tarifs antérieurement pratiqués et ceci pour deux raisons :

1. la C.E.O. garantit un service complet en permanence grâce notamment à un service d'astreinte performant.
2. le coût du traitement des effluents à l'usine de THONNANCE jusqu'alors assuré gratuitement est désormais inclus dans ces tarifs.

Parallèlement, et afin d'équilibrer son budget, la Commune de Suzannecourt continue de percevoir une surtaxe de 220 FHT/an/branchement lui permettant de rembourser les annuités des emprunts souscrits, de financer l'étude diagnostique et les travaux à venir.

Nota: sur la première facture ne figurera que les parts fixes payables d'avance pour l'année 1997.

Les moyens mis en oeuvre par la CEO

Une équipe locale compétente: le service est assuré par l'équipe de la CEO basée à Joinville. Elle possède toutes les compétences pour en assurer au mieux le bon fonctionnement.

Le soutien de l'expertise régionale: l'équipe locale peut s'assurer d'une expertise technologique de pointe et de moyens techniques exceptionnels auprès de sa Direction Régionale.

Un système de télégestion performant: la CEO installera sur les ouvrages un satellite de télégestion qui surveille en permanence leur fonctionnement et prévient ainsi de tout risque de dysfonctionnement. Ce système s'intégrera immédiatement dans l'architecture générale de la télégestion en place sur l'Agence de Joinville.

Un service assuré en permanence: l'équipe de la CEO, rompue aux contraintes de l'exploitation des services publics de distribution d'eau et d'assainissement, est

disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, pour assurer un service continu et répondre aux urgences.

Un interlocuteur à votre service: partenaire de nombreuses communes voisines, l'Agence CEO de Joinville est désormais votre interlocuteur et s'efforcera de vous informer (lettre aux consommateurs jointe à chaque facture, fiches pratiques et livrets d'accueil disponibles) et de satisfaire vos attentes.

Le personnel de la C.E.O. nous indique qu'il est à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous pourriez souhaiter :



ELECTION DE "MISS SUZANNECOURT 1996

Initialement l'élection de "Miss Suzannecourt 1996" devait avoir lieu le 15 août, dans l'après-midi, au cours des "Jeux d'eau". Il aurait fallu que les dieux fussent cléments pour aboutir à ce projet.

Or, il en était tout autrement car depuis plusieurs jours, l'eau du ciel ne cessait de tomber.

Résignés et objectifs, les organisateurs décidaient donc, d'une part d'annuler les jeux et d'autre part de procéder à l'élection de la Miss le 14 août au cours de la soirée dansante prévue à la salle polyvalente.

C'est donc à 23 heures que les candidates ont été présentées au public et aux membres du jury composé de femmes et d'hommes reconnus compétents pour noter équitablement ces jolies créatures.

Celles-ci devaient être jugées sur la façon de se présenter, sur l'habillement, sur la drôce et bien sûr sur la beauté.

Après un passage pour rien, un tour de chauffe comme l'a annoncé l'animateur, le défilé a commencé.

Dans l'ordre de passage en n° 1 Mlle Laurence MILLOT, puis Aurélie MOGIN, Elodie ECHARD, Tiffany SCHUMAKER, Florence HARMAND, Hélène MAURICE, Bénédicte GODARD, Amandine SCHUMAKER et Angélique GODARD.

Toutes plus élégantes et plus belles les unes que les autres, le choix fût difficile et délicat pour les membres du jury pour noter équitablement les jeunes filles.

C'est en définitive Bénédicte GODARD qui fût élue

Miss SUZANNECOURT 1996, 1ère dauphine Hélène MAURICE, 2ème dauphine Tiffany SCHUMAKER. Ces beautés furent toutes récompensées par un bouquet de fleurs, les plus chanceuses par une coupe et divers autres cadeaux. Cette cérémonie, très amicale et sympathique sera renouvelée cette année encore.





MATCHS DE FOOTBALL

Les amateurs de ballon rond ont été gâtés cet été puisque, par deux fois, les jeunes ont affronté les moins jeunes.

L'original de la situation est qu'à chaque fois, il y eu rencontre entre hommes puis entre femmes.

Les matchs furent serrés et l'on assista à de belles phases de jeux.

Les jeunes montrèrent que leurs jambes n'avaient que 20 ans, car c'est toujours en deuxième mi-temps qu'ils assurèrent leurs succès.

Ces rencontres se sont déroulées dans une excellente ambiance et joueurs, joueuses et spectateurs se sont donné rendez-vous pour 1997.

PAGES FEMININES.

Commençons par le plus agréable!

LA FLEUR DE L'ANNEE. 1997 : " L'ARUM "

Quelques conseils de plantation pour obtenir de merveilleux bouquets.

C'est au mois d'avril qu'il faut planter le rhizome dans une bonne terre franche et légère, enrichie de tourbe.

Recouvrez le de 5 cms de terre et arrosez aussitôt après abondamment car l'Arum est un assoiffé; il lui faut beaucoup d'eau durant toute sa végétation.

Mais en aout-septembre, il vous offrira ses fleurs inimitables.

En octobre, vous couperez les feuilles puis vous recouvrirez la souche de cendre, de paille ou de feuilles seches afin qu'il résiste à l'hiver et refleurisse l'année suivante.

Continuons par le " petit coin des Astuces.

Des bijoux éclatants.

- **En argent** : les tremper dans du jus de citron, les rincer à l'eau chaude et faire briller avec une peau de chamois;

- **En or** : une règle absolue : ne jamais utiliser d'alcool sous quelque forme que ce soit.

* pour un nettoyage sérieux : mettre de l'eau savonneuse dans un petit récipient comportant un couvercle (genre Tupperware ou autre) plonger les bijoux dans celui-ci, fermer et agiter plusieurs fois. Rincer ensuite abondamment et sécher avec un chiffon doux et propre.

* pour leur donner raridement de l'éclat , les frotter tout simplement avec de la mie de pain.

UN PETIT NOIR TOUJOURS APPRECIE.

Pour plus d'arôme à votre café :

* une pincée de sel et une de sucre ajoutées dans la poudre de café moulu juste avant de le passer développeront son arôme.

* il sera bien meilleur si avant de verser l'eau bouillante sur la poudre, vous humectez tout d'abord celle-ci avec un peu d'eau tiède.

Ne jetez plus vos restes de cafés.

Versez le plutôt dans un bac à glaçons et remettez celui-ci dans votre congélateur. Les glaçons de café que vous obtiendrez vous permettront d'aromatiser très agréablement du lait froid ou chaud.

Que faire des marcs de café ?

Plutôt que de vous débarrasser de votre marc de café en le versant dans le vide ordures ou poubelle, jetez le dans l'évier et faites couler de l'eau en abondance. Il désodorisera et dégraissera les canalisations.

Dans votre salle de bains

- Rideau de douche.

Au traditionnel rideau de douche en plastique, pourquoi ne pas préférer du tissu éponge (vendu au metre) que vous lavez facilement qui absorbera les projections d'eau et sera d'un effet décoratif beaucoup plus réussi.

Pour finir un peu de poésié.

Tandis qu'à leurs oeuvres perverses

Les hommes courent haletants,

Mars qui rit, malgré les averses,

Prépare en secret le printemps.

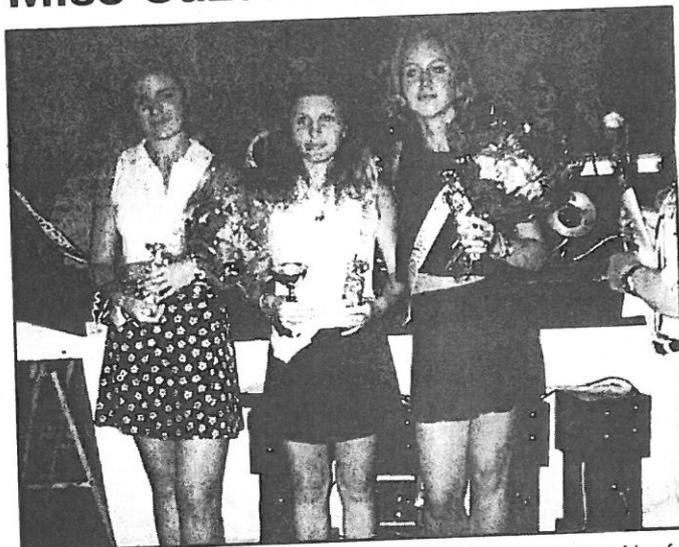
Citation de Théophile GAUTHIER

Emaux et Camées.

Michèle MAURICE.

SUZANNECOURT

Bénédicte Godard Miss Suzannecourt



Dernièrement a eu lieu l'élection de Miss Suzannecourt. Neuf candidates étaient inscrites. De nombreuses personnes étaient là pour les applaudir. Bénédicte Godard a été élue Miss Suzannecourt. Première dauphine Hélène Maurice. Deuxième dauphine Tiffany Schumaker, toutes trois lycéennes. Chaque candidate reçut une rose et les applaudissements des nombreuses personnes présentes.

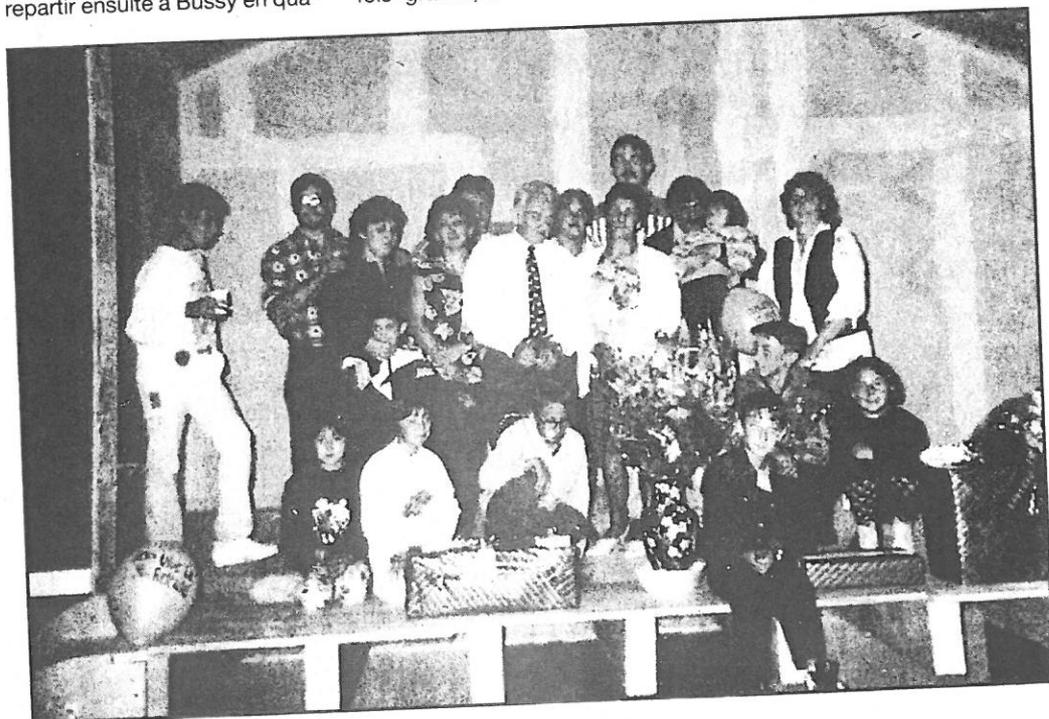
SUZANNECOURT

M. Verdun en grandes vacances

Samedi 14 septembre a été fêté à la salle des fêtes de Suzannecourt le départ à la retraite de Bernard Verdun et en même temps ses 60 ans. M. Verdun a commencé à travailler à l'âge de 15 ans à Bussy comme mouleur, puis il est entré à la CIMA à St-Dizier, pour repartir ensuite à Bussy en qua-

lité de noyau-teur. Après un passage de quelques mois à la SNCF, il était embauché à l'entreprise Millot-Colot à Poissons où il est resté 23 ans jusqu'à l'heure de la retraite. M. Verdun a épousé Mauricette Millot le 9 mai 1959. De leur union sont nés 4 enfants. Maintenant, neuf fois grand-père. M. Verdun a

fêté sa retraite et son anniversaire en compagnie de sa famille, ses amis et ses collègues de travail. Le jeune retraité a reçu de nombreux cadeaux dont une veste en cuir offerte par tous les ouvriers de l'entreprise Millot-Colot.



Bonne et longue retraite, M. Verdun.

Le fer d'antan



Ce n'est pas moins d'une trentaine de personnes qui sont venues vendredi dernier à la conférence sur la fabrication du fer pendant la période gallo-romaine, dirigée par Dominique Ballif. Sujet qui a été très passionnant et très intéressant pour tout le monde.

SUZANNECOURT

Nettoyage de printemps

La commune de Suzannecourt participe à l'opération « *Nettoyage de printemps* » organisée par le ministère de l'Environnement samedi 23 mars après-midi.

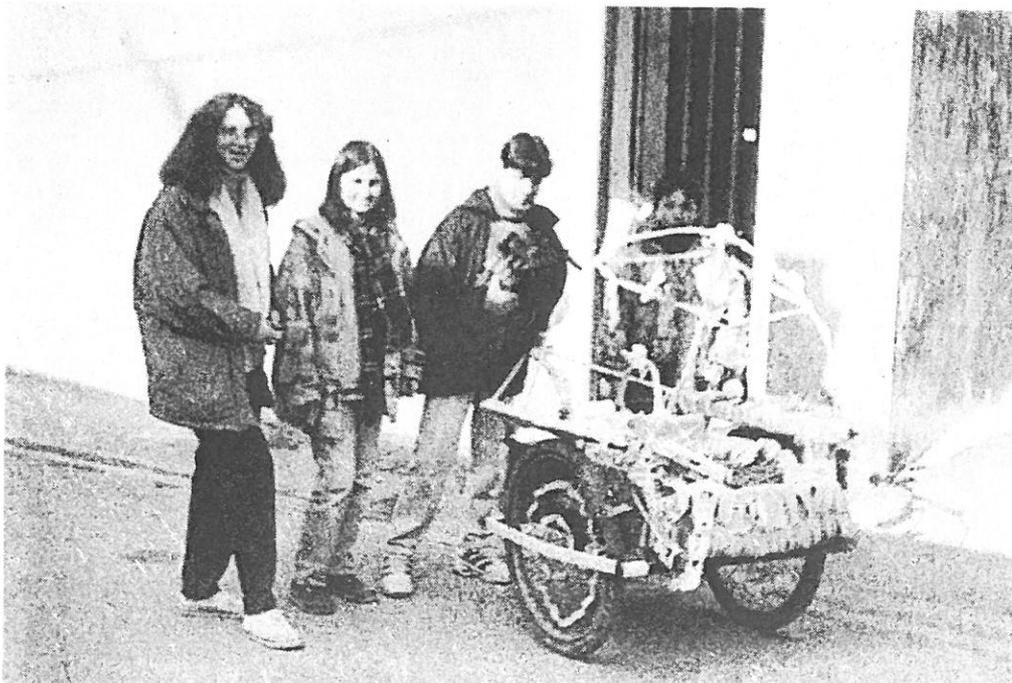
Thèmes retenus :

Ramassage de débris au « *Pâtis* » et aux abords du Rongeant. Elagage d'arbres le long de la rivière. Nivellement du terrain de football. Nettoyage du porche de l'église et ses abords. Nettoyage du lavoir.

Rendez-vous devant la salle des fêtes à partir de 14 h.

SUZANNECOURT

Tradition respectée



C'est avec beaucoup de plaisir que les habitants de Suzannecourt ont pu entendre les enfants chanter et le bruit des crécelles. Samedi, comme le veut la tradition, ils sont passés avec leur charrette décorée et ont chanté devant chaque maison. Nous les attendons pour l'année prochaine.

Communion privée



Arnaud, Alexandre, Kévin, Ophélie, Amandine et Samantha étaient réunis dimanche 12 mai en l'église de Suzannecourt pour y célébrer leur petite communion. La cérémonie était célébrée par le Père Humblot. Parents et amis étaient venus nombreux.

Départ de la directrice

Samedi 29 juin ont eu lieu les adieux de la directrice d'école, Mme Reslinger. Parents et enfants ont fait une surprise en lui offrant fleurs et cadeaux. Après quelques larmes de joie pour l'institutrice et les enfants, le petit discours du maire fut salué par les applaudissements des parents.

Tous ont souhaité à Mme Reslinger bonne chance avec ses nouveaux élèves.

La G.V. en vacances

Mercredi 27 juin a eu lieu la dernière séance de gymnastique volontaire dirigée par Mme Couvreur, suivie d'un pot pour fêter les vacances. Reprise des séances à la rentrée.

Voyage scolaire



Jeudi 20 juin et vendredi 21 juin, les élèves de l'école de Suzannecourt se sont rendus à Woimbley, près de Saint-Mihiel, dans la Meuse. Ils ont pu se distraire en jouant aux Indiens et aux cow-boys ou en faisant du vélo. Un séjour qu'ils ne sont pas prêts à oublier.

Challenge du Journal de la Haute-Marne

Les clubs de Chaumont, Suzannecourt, Chancenay et Eurville s'affrontaient samedi à Chaumont, dans la phase finale du challenge de notre titre.

Suzannecourt inaugure

C'est donc au club de Suzannecourt que revient l'honneur d'inaugurer le palmarès du challenge du Journal de la Haute-Marne. Samedi après-midi le tennis de table haut-marnais était en effervescence car le gymnase Gagarine 1 de Chaumont accueillait les finales de cette toute nouvelle épreuve par équipes qui a connu une belle réussite.

En présence de Marinette Lamy, responsable des ventes du Journal et des dirigeants du comité départemental de tennis de table, le TTC Chancenay 1 vainqueur de la poule A affrontait Suzannecourt 2 le lauréat de la poule B pour l'attribution du premier challenge du Journal de la Haute-Marne. Les deux équipes qui alignaient les joueurs prévus se sont livrés à fond et les banlieusards joinvillois n'ont laissé aucune chance au TTC Chancenay en s'imposant sur le score sévère de 10-0.

Suzannecourt, bien emmenée par Eric Lepape (70), impérial, a confirmé sa position de favori dès le début. Romain Ragot (65), quelque peu à la peine en début de rencontre, a également bien négocié sa finale tout comme Caroline Humbert (55), qui a dû malgré tout cravacher ferme en s'imposant par deux fois à la belle. Le double Ragot-Lepape s'est imposé assez facilement devant les banlieusards bragards.

S'ils n'étaient pas favoris, les pongistes du TTC Chancenay 1 espéraient faire douter leurs adversaires. On peut dire qu'il y parvinrent durant les premières rencontres de simples puisque Alain Betting (70) poussait Romain Ragot jusqu'aux prolon-



Tous les acteurs d'une phase finale très disputée.

gations dans le premier set alors que Séverine Vannucci (60 AS) ne s'inclinait qu'à la belle sur la fin du match. Le double ayant été défavorable aux couleurs de Chancenay, la défaite était pratiquement concédée. Olivier Betting eut un bon sursaut face à Caroline Humbert. Mais la rencontre lui échappa de justesse à la belle. Nadège Bollot (65) n'a pu combler la différence de niveau.

Suzannecourt est donc le premier vainqueur de cette nouvelle épreuve qui à n'en pas douter s'étoffera dès la prochaine saison.

Les Chaumontais handicapés

Durant le même temps, les pongistes d'Eurville-Bienville et de l'ECA Chaumont 2 en débattaient pour l'attribution des 3e et 4e places.

Les Chaumontais, quelque peu handicapés par l'absence de Louis Schwartz (60) et de Claude Hugueneil (70), ont laissé échapper la troisième place d'extrême justesse à l'issue d'une rencontre passionnante. N'ayant pu se départager sur le score de 5-5 et à égalité de sets, le juge arbitre dû départager les deux équipes au nombre de points.

Le verdict fut alors favorable aux Jeunes d'Eurville-Bienville. Si le Chaumontais Nicolas Gras (NC) réalisa un sans faute avec trois victoires, ses jeunes coéquipiers n'ont pas connu la même réussite car Philippe Moron (NC) ne parvient pas à remporter la moindre rencontre alors que Armel Cholneur (NC) faisait un peu mieux avec une victoire en simple et le double associé à Gras.

Très volontaires, les pon-

gistes eurvillois se sont battus sur tous les points et c'est à ce prix qu'ils montèrent sur la troisième marche du podium. Joël Chobert (NC) participera à ce succès avec une victoire, tandis que Régis Foissy (NC) et Stéphane Zlatanovic connaissaient les joies de la victoire par deux fois.

Marinette Lamy et Jean-Pierre Kolb, le président du comité départemental, pouvaient donc remettre à chacun des quatre équipes une coupe offerte par le Journal de la Haute-Marne. Marinette Lamy concluait cette sympathique manifestation sportive en invitant les participants à la remise officielle du challenge du Journal à l'équipe de Suzannecourt qui aura lieu dans les locaux du Journal, vendredi 31 mai à 18 h.

25 hectares de forêt brûlés à Suzannecourt

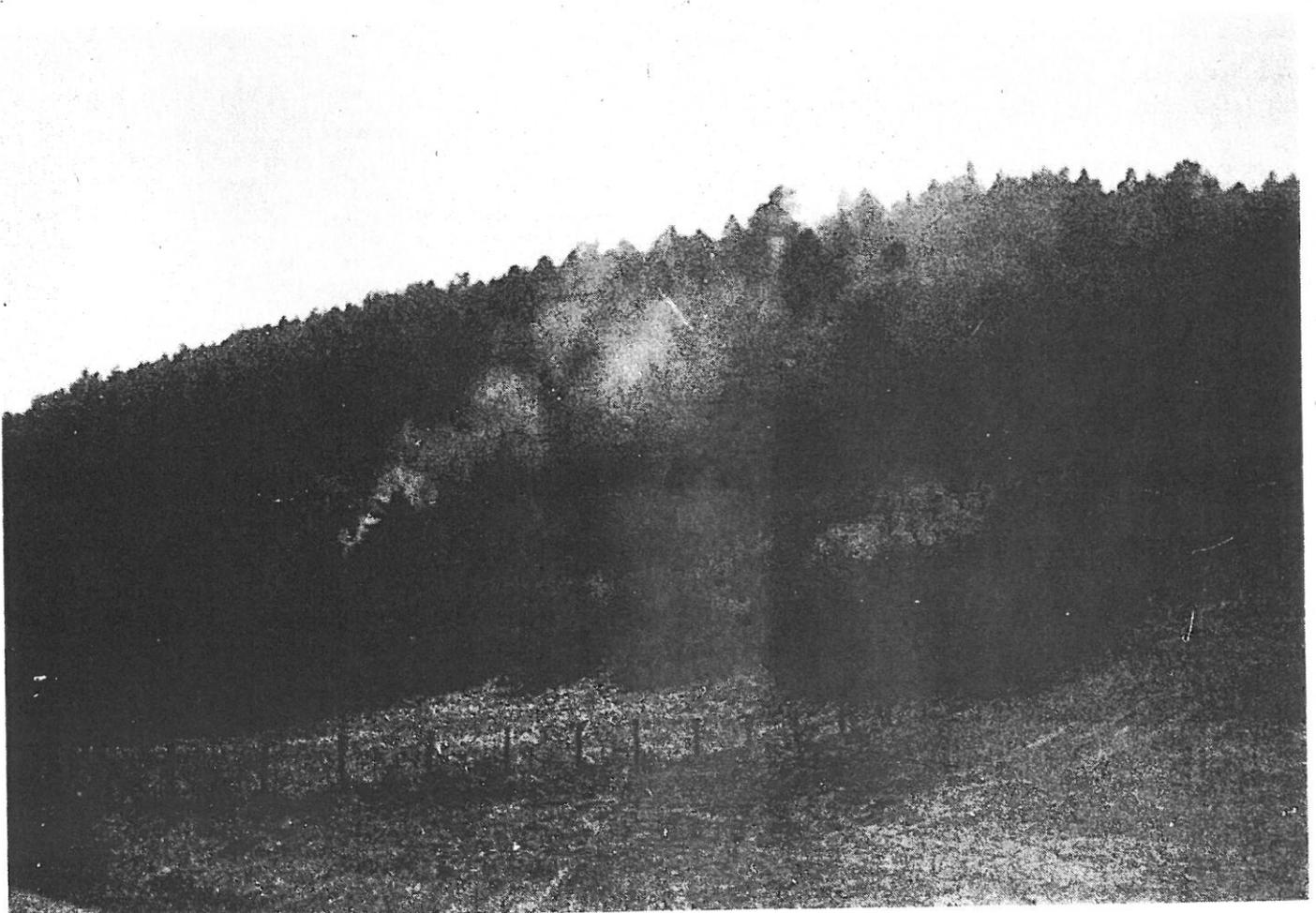
Un incendie d'origine indéterminée a mobilisé de nombreux pompiers de tout le nord du département, hier en fin d'après-midi. Le feu a pris dans un secteur broussailleux et une forêt de sapins, le long de la départementale 427, qui relie Suzannecourt et Poissons, entre les chemins de Frégneval et de Lisonval. Les pompiers de Joinville, alertés vers 15 h 50, étaient sur place moins d'un quart d'heure plus tard, malgré la difficulté d'accès du site. Devant l'ampleur du sinistre, des équipes et du matériel de Poissons, Chevillon, Saint-Dizier, Chaumont, Wassy, Doulaincourt et du SDIS sont arrivés en renfort, portant le total des effectifs présents sur le terrain à 42 hommes.

Sept CCS (porteurs d'eau tout-terrain) et 2 FPT (porteurs d'eau ville), flanqués d'un véhicule PC, ont pu venir à bout de l'incendie, qui a



Les pompiers ont dû lutter plusieurs heures par venir à bout du sinistre.

été circonscrit en début de soirée. Une protection a été mise en place sur une maison d'habitation, qui n'a subi aucun dommage. Environ 25 hectares sont finalement partis en fumée, malgré l'intervention rapide des secours.



Pacifique invasion

Les habitants de Suzannecourt auraient pu le croire mais non, ce n'était pas l'avant-garde d'une armée qui est arrivée dans le village mardi dernier. Il s'agissait simplement d'un rassemblement de véhicules 4 x 4, organisé par la société Plâtres Lafarge à l'intention de responsables commerciaux gagnants d'un concours et résidant dans le quart Nord-Est de la France.

Répartis en une quinzaine d'équipages, ils étaient près de cinquante à participer à cette journée d'initiation à la pratique du véhicule tout terrain qui s'est déroulée en deux temps. Le matin, ils ont eu droit à quelques sensations fortes en s'exerçant au franchissement d'obstacles sur le terrain de l'A.S.T. à Montreuil. Ils avaient heureusement un bon professeur en la personne de Jérôme Rivière, un habitué du Paris-Dakar.

Après un rapide déjeuner à la salle des fêtes du village, la deuxième partie de la journée pouvait commencer par la distribution du fameux road-book destiné à la randonnée de l'après-midi à travers les chemins du village. Il faut bien sûr apprendre à se servir de ce document si on veut trouver le



point d'arrivée du terrain de Montreuil et non à l'opposé. C'est ce qu'ils ont fait en écoutant attentivement les conseils des spécialistes avant d'être soumis à l'épreuve chronométrée du changement de roue immédiatement avant le départ.

Il faut croire que tout le monde avait compris puisque chacun est arrivé à bon port, bien fatigué mais heureux d'avoir pu participer.

Au cours du pot qui a conclu cette belle journée, les organisateurs n'ont pas manqué de

remercier la société Actua qui assurait la logistique et, pour l'accueil qu'elles leur ont réservé, l'AST (Association Sportive et Touristique) de Daniel Schmitt ainsi que la commune de Suzannecourt, en la personne de son maire.

La GV a repris



La reprise de la GV a eu lieu pour une trentaine de personnes, sous la conduite de Mme Couvreur.

Thomas Saint de Suzannecourt

(De notre correspondant Thierry Bouvier). A dix-neuf ans le Vitryat Arnaud Thomas a déjoué les pronostics en s'adjugeant sans coup férir ce 6e prix de Suzannecourt. Sur un circuit gras entièrement à sa convenance, le jeune Marnais réputé autant à l'aise sur route qu'en sous-bois a remporté son premier bouquet de la saison après de nombreuses places d'honneur obtenues ces dernières semaines sur les épreuves marnaises. *"Le circuit était plat, physique et beaucoup plus technique qu'il n'y paraissait avec deux bosses sympathiques. Sur ce circuit si-nueux et très court, j'ai constamment roulé sur le grand plateau et ça m'a réussi."* La course nordiste allait connaître un premier rebondissement dès le premier tour, avec l'abandon de Jérôme Delbove, le sociétaire de l'US Créteil et champion de France junior de cyclo-cross en 91... sur bris de selle. Son frère Jimmy, professionnel l'an dernier chez Chazal, allait l'imiter quelques tours plus tard en chutant lourdement. Débarrassés de la présence encombrante des deux favoris logiques, les cartes étaient rapidement changées. Le groupe de tête composé pendant les deux premiers tours de Thomas, Moreira, Choquert, Stéphan, François et de l'inconnue du jour Gaël Perry du CC Etupes, allait rapidement exploser sur une attaque surprise de Thomas. Seuls Stéphan et Perry restaient accrochés à ses basques... l'espace d'un tour. A l'issue du premier quart d'heure, les deux derniers cités accusaient alors un retard de dix secondes. Quinze secondes après, pointait un trio composé des deux Baralbins Beurville et Moreira, flanqués de l'Aubois Tony François.

Les positions pour le groupe de tête restaient inchangées jusqu'à la 25' où Moreira, victime également d'un bris de selle devait la mort dans l'âme laisser filer définitivement ses deux compagnons d'échappée. Devant, Thomas continuait son cavalier seul, en franchissant proprement les obstacles, en affichant au grand jour ses qualités intrin-

sèques de vététiste. Imité par Jean-Paul Stéphan lâchant irrémédiablement Perry à la demi-heure de course. S'en était fini des chances du sociétaire du CC Etupes, visiblement peu à l'aise dans les parties de portés de vélo. A une minute du leader du jour, Tony François et David Beurville se retrouvaient au coude à coude pour une quatrième place très convoitée. Dans les trois derniers tours, le suspense n'avait plus lieu pour l'attribution du podium. Thomas gérait intelligemment son avance confortable de 50" sur Stéphan flanqué à quelques encablures de Perry. Le suspense allait prendre fin pour l'obtention de la quatrième place où l'étonnant Beurville faussait compagnie à Tony François, lequel devait se contenter de la cinquième position. Quant à Moreira, un peu juste en fin d'épreuve, il se voyait rejoindre puis dépassé par le Jusséen Stéphane Rollée... nouveau so-

ciétaire des Lions de Belfort à compter de ce 1er novembre.

Le classement

1. A. Thomas (UC Vitry-Fri-gnicourt) 51",
2. JP Stephan (UC Joinville-Vallage) à 50",
3. G. Perry (EC Etupes) à 55",
4. D. Beurville (EC Baralbine) à 1'40",
5. T. François (UVC Aube) à 1'50",
6. S. Rolée (VC Jussey) à 2'30",
7. R. Moreira (EC Baralbine) à 3'10",
8. C. Choquert (CC Sarrebourg) à un tour,
9. F. Motz (VC Langrois),
10. E. Curyen (VC Spinalien),
11. M. Fevre (VC Langres),
12. C. Parmain (AC Margny),
13. C. Fontaine (UC Neufchâteau),
14. E. Dubois (EC Stéphanois),
15. A. Giraldy (VCO Bragard),
16. A. Bianchetti (UC Joinville),
17. E. Hartstern (UC Joinville),
18. C. Sirdey (ECC Chalindrey),
19. E. Viton (VC Dervois),
20. D. Valton (UC Joinville-Vallage),
21. C. Thomas (VC Spinalien),
22. T. Houillon (VC Dervois),
23. F. Berger (VC Langres).



Le Vitryat Arnaud Thomas a inauguré son palmarès cyclo 96.

Succès pour le loto de la ludothèque



Samedi dernier, a eu lieu le loto organisé par la ludothèque de Suzannecourt. Celui-ci a connu un grand succès car la salle était comble et de nombreuses personnes sont réparties avec des lots.

Le samedi 30 novembre, à la salle des fêtes de Suzannecourt à 20 h 30, l'association de la pétanque organisera son loto doté de nombreux lots de valeur. Buffet-Buvette.



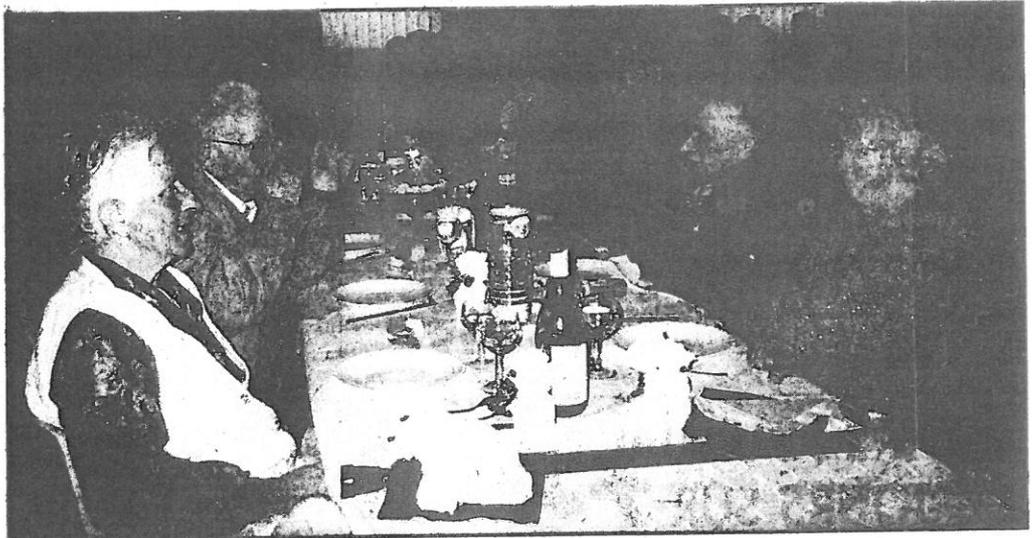
SUZANNECOURT -Vendredi 20 décembre après-midi, le Père Noël des écoles est venu à Suzannecourt. Les petits et les grands l'attendaient avec beaucoup d'impatience. Pas de pleurs pour les tout-petits mais beaucoup de bisous au Père Noël pour le remercier de ces cadeaux.

Les anciens à table

Samedi 23 novembre a eu lieu à la salle des fêtes de Suzannecourt le repas annuel des anciens. Une cinquantaine de personnes étaient présentes dont deux nouveaux habi-

tants : M. et Mme Julien Godard. Après un petit discours du maire, les anciens ont pris leur repas. Cinq jeunes demoiselles du village étaient venues offrir un petit spectacle de

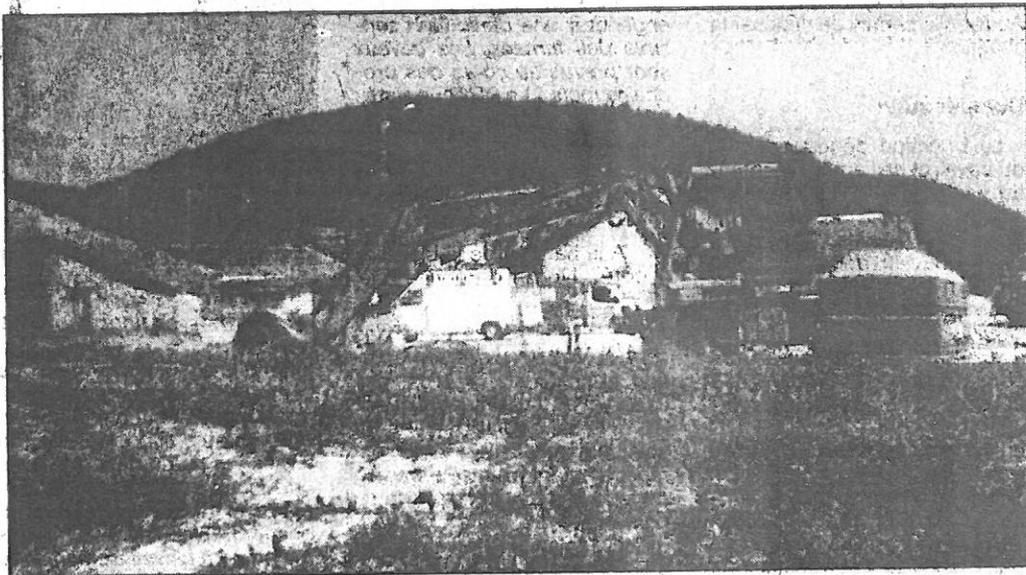
danse qui a beaucoup plu aux anciens qui ont terminé là, leur journée, en dansant et en se donnant rendez-vous pour l'an prochain.



Un sympathique rendez-vous.

SUZANNECOURT

Travaux d'aménagement autour de la salle des fêtes



Le lieu redeviendra vite agréable.

Une entreprise de Louvemont, désignée pour réaliser les travaux, a commencé l'aménagement de la place de la salle des fêtes.

Les travaux étaient devenus indispensables pour le bon fonctionnement de la salle : élimination de flaques d'eau ou de poussière suivant les ca-

prices de la météo.

Ils contribueront aussi à la mise en valeur de cet endroit grâce à un choix judicieux de matériaux et de végétaux.

La pratique du sport sera favorisée grâce à la mise en place d'un panier de basket ainsi qu'un terrain de volley.

Le club de pétanque local

pourra profiter d'une surface spécialement aménagée pour cette activité.

La gêne occasionnée pour le ballet incessant de camions, tracto-pelles, compacteur sera vite oubliée et chacun pourra profiter de ce lieu de détente et de bien-être.